



Bordeaux, le 26 mai 2020

**UNION DÉPARTEMENTALE  
DES SYNDICATS  
cgt-FORCE OUVRIÈRE  
DE LA GIRONDE**

## **Protocole de réouverture physique des locaux de l'Union Départementale des syndicats cgt-Force Ouvrière de la Gironde à compter du 2 juin 2020**

Depuis le 17 mars, les locaux de l'UD FO 33 sont fermés à l'accueil du public. L'UD, avec ses syndicats Force Ouvrière de la Gironde, a poursuivi son activité syndicale.

### **Réception du public se présentant à l'entrée des locaux**

La porte d'accès sera maintenue fermée et ouverte à distance par interphone.

Dans l'entrée, avant l'escalier, du gel est à disposition.

Une table d'accueil dotée d'une séparation plexiglass et de gel sera installée à l'accueil.

En cas de rendez-vous, le camarade concerné accueillera et accompagnera jusqu'à son bureau la/les personnes.

### **Port du masque – désinfection**

Le port du masque est conseillé dans les parties communes.

Il en sera de même dans les bureaux en cas d'accueil (à titre exceptionnel) de personnes extérieures.

Chaque bureau de l'UD (secrétariat, secrétaire général, trésorerie, juridique, etc.) sera doté de gel et de produit désinfectant.

Il appartiendra aux structures accueillies (AFOC, SNUDI, SNFOLC, FOCOM, UDR, BTP, Chimie, Sécurité, Alimentation, Poste, OSDD, etc.) de se doter des moyens de désinfection et de protection nécessaires.

### **Cuisine**

Elle ne pourra être lieu de regroupement (impossibilité de distanciation).

### **Machine à café**

Pour l'instant, l'usage de la machine à café n'est pas possible.

### **Salles de réunion**

Chaque syndicat pourra continuer à utiliser (sur réservation) les salles de réunion de l'UD en respectant la distanciation physique et les geste barrières.

Les salles sont nettoyées tous les jours.

### **Toilettes**

Les WC sont dotés de distributeurs automatiques de savon liquide, de spray désinfectant, de papier essuie-main jetable et de poubelles à couvercle.

### **Protection des salariées**

[Protocole national de déconfinement pour les entreprises pour assurer la santé et la sécurité des salariés](#) qui vient en complément des 48 guides métiers en cours ou déjà disponibles sur le site du ministère du Travail.

- Respecter les règles de distanciation physique (1 mètre minimum) et les gestes barrières
- Aérer régulièrement le bureau
- Désinfecter les surfaces et le clavier
- Se laver les mains régulièrement

### **Rappel des règles élémentaires**

- En arrivant et aussi souvent que nécessaire, se désinfecter les mains au gel.
- A l'ouverture de votre bureau, laissez la porte ouverte jusqu'à votre départ afin d'éviter de toucher les poignées de porte.
- 1 seule personne au photocopieur à la fois. Nettoyez toutes les parties touchées avec du produit désinfectant et du papier essuie-tout qui sera à votre disposition à proximité de l'appareil, privilégiez évidemment les tirages depuis votre PC.
- Bien sûr respectez scrupuleusement les distances entre vous et pratiquez les gestes barrières.
- Chaque occupant est responsable du nettoyage et de la désinfection de son bureau ainsi que de la poignée de porte, à son arrivée et départ et en cas d'accueil exceptionnel de public.